

Image not found or type unknown



SUCCESSION ET DELAI POUR CONTESTER

Par **Babule**, le **04/05/2016** à **16:53**

Bonjour à tous,

Je viens solliciter votre aide car j'ai quelques interrogations.

Mon père est décédé en 1996 mais la succession a été faite seulement en octobre 2010.

Pourriez-vous me dire svp :

1- le délai pour contester, 10 ans ou 30 ans ? sachant sauf erreur de ma part, que la loi a été modifiée en 2010.

2- le délai de prescription court à partir du décès ou du règlement de la succession ?

Merci par avance.

Cordialement